

Créer, reprendre, céder une entreprise



La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire est la principale porte d'entrée de la création et de la cession-reprise d'entreprise.

Forte d'un savoir-faire reconnu qui bénéficie d'une certification AFAQ depuis 2003, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire a, en 2006, accompagné, informé et orienté plus de 1 200 porteurs de projet et a traité 926 formalités création-reprise.

Pour les créateurs et les repreneurs

► **Une réunion d'information :**

À raison d'une par semaine, sur le statut social, fiscal et juridique de l'entreprise, son financement, les formalités à accomplir...

► **Des formations :**

- Stage Préparatoire à l'Installation, d'une durée de 5 jours.
- Stage formation "entreprendre : pour une création-reprise réussie", 6 par an, d'une durée de 224 heures.
- Après la création ou la reprise, pour vous accompagner sur les 24 premiers mois dans le cadre du contrat d'accompagnement.

► **Un centre de ressources :**

Pour rechercher des informations, consolider un projet et formaliser l'étude de faisabilité.

► **Un club pour les créateurs-repreneurs :**

Arti'Club, pour les chefs d'entreprise nouvellement installés.

► **Un accompagnement individuel :**

Avant la création ou la reprise, pour valider votre projet, vous aider au montage de l'étude prévisionnelle d'activité et des dossiers financiers.

Pour les repreneurs, des mesures spécifiques

► **Une réunion d'information :**

À raison d'une par mois.

► **Un dispositif individuel :**

Avant la reprise, pour analyser votre potentiel en tant que repreneur, identifier vos secteurs d'activité préférentiels, proposer des affaires potentielles et constituer votre dossier de reprise.

► **Contact : Service du Développement économique :** **02 47 25 24 50 - sececo@cm-tours.fr**



Pour les cédants

► **Une réunion d'information sur la cession d'entreprise :**

À raison de 4 réunions par an.

► **Un accompagnement individuel :**

Pour vous permettre de faire le diagnostic de votre entreprise et vous mettre en relation avec des repreneurs potentiels, vous informer des démarches à accomplir.

► **Une large diffusion de votre offre de cession :**

Pour faire paraître votre annonce rédigée ensemble et assurer son suivi dans le bulletin régional des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, dans la presse quotidienne régionale et sur les sites :

www.cm-tours.fr - www.bnoa.net - www.1001-opportunités.com

► **Contact : Service du Développement économique :**

02 47 25 24 50 - sececo@cm-tours.fr

Assistance aux formalités

- Pour vous accompagner, par des conseils personnalisés et un interlocuteur identifié, dans la démarche de création, de reprise ou de cession d'entreprise.
- Pour vous aider à accomplir vos formalités, sur rendez-vous ou par Internet sur **www.cfe-metiers.com** permettant de déclarer votre entreprise en ligne.
- Pour transmettre votre déclaration à tous les organismes concernés (INSEE, URSSAF, organismes sociaux.)

► **Contact : Plateforme Accueil Formalités Entreprises et Apprentissage :**

02 47 25 24 40 - cfe@cm-tours.fr

Déclaration en ligne : www.cfe-metiers.com